



La Sentinelle

Journal économique et social
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi
Organe du parti ouvrier suisse

Un an Fr. 8) —
ABONNEMENTS Six mois » 4) —
Trois mois » 2) —

REDACTION ET ADMINISTRATION
Rue du Premier Mars et rue Numa Droz 14 a

ANNONCES : 10 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces en-dessous de 6 lignes
75 cent. pour trois fois.

MAISONS RECOMMANDEES

S. BRUNSCHWYLER, SERRE 40

Installations d'eau et de gaz

Toujours un grand choix de lustres, potagers et réchauds en magasin.
Devis gratuits sur demande.

Emile Pfenniger Vins et liqueurs
Spécialité :

Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga
En automne : Moût du pays
E oulevard de la Gare

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre

Ancienne Synagogue

Consommations de premier choix

— Excellents vins —

Bière de la Brasserie Ulrich
TÉLÉPHONE

JEAN WEBER 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4
La Chaux-de-Fonds
Denrées coloniales, vins et liqueurs,
farines, sons et avoines, gros et détail.

LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS
Rue Léopold-Robert 11 a

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
Chaux-de-Fonds
Tissu : en tous genres. Confections pour Dames. Draperies
pour H mmes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lingerie **Au GAGNE PETIT** Soieries
6, RUE DU STAND **E. MEYER & Cie** RUE DU STAND, 6
Corssets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins
et spiritueux. Farines,
sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.

L. Verthier et Cie RUE NEUVE 10
Grand choix de
Chapellerie en tous genres. — Toujours grand
assortiment de Cravates.

Jacob Schweizer Place de l'Hôtel-de-Ville
Boucherie — Charcuterie

Magasins du Printemps, J.-H. Matile
Rue Léopold-Robert 4. — Halte du tramway
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

Brasserie de la Comète Ulrich Frères
BIÈRE, façon
MUNICH PILSEN, en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du PANIER FLEURI
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

MEMENTO

Cercle ouvrier : Comité tous les mardis.
Chorale l'Avenir. Répétition tous les jeudis,
à 8 1/2 h.

Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi
soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche
de 10 heures à midi.

La Ménagère. — Distribution des marchan-
dises chaque samedi, de 8 à 10 heures du
soir, au Cercle ouvrier.

L'Amitié. — Réunion le jeudi, à 9 h. du soir,
au local, Chapelle 5.

Section littéraire l'Amitié. — Répétition le
vendredi, à 9 h. du soir, au local, Cha-
pelle 5.

Monteurs de boîtes. — Réunion du bureau
central et du comité local tous les jeudis à
8 1/2 heures du soir au Cercle ouvrier.

Le Cygne, groupe d'épargne. Encaissement
chèque samedi de 8 heures à 10 heures
du soir au Cercle ouvrier.

Club du Cazin. — Tous les dimanches de 11
heures du matin à midi, réunion des
joueurs à la Brasserie du Globe, Serre 43.

La Cagnotte, groupe d'épargne. — Per-
ception tous les samedis dès 8 h. à 10 h. du
soir, au local, Ronde 26.

L'Actualité

Les élections

(SUITE ET FIN)

Nous avons dit qu'il restait à examiner
encore le fait que les radis blancs avaient
pris la couleur blanche pour leurs bulletins.

L'usage de la couleur blanche est-il
licite ?

Nous n'hésitons pas à dire que cet em-
ploi est contraire au texte et à l'esprit de
la loi.

Et tout d'abord les textes :

L'art. 43 dit ce qui suit :

« Chaque parti choisit lui-même la cou-
leur de ses bulletins et de ses affiches et
cette couleur une fois arrêtée demeure sa
propriété exclusive ; aussi longtemps qu'il
n'en change pas, aucun autre groupe n'a le
droit de se l'approprier ni de s'en servir,
sous peine d'annulation des bulletins. »

L'art. 61 pose une dérogation à cette
règle :

« Les partis peuvent se servir de leurs
couleurs combinées ou des couleurs can-
tonales pour leurs affiches et leurs bulletins
contenant la liste commune. »

Enfin l'art. 63 statue :

« La préfecture fait publier et afficher sur
papier blanc et en caractères identiques,
deux jours avant celui de l'ouverture du
scrutin, les noms des candidats. »

Il résulte clairement de ces textes combi-
nés que la couleur blanche est réservée aux
publications officielles.

Quant à l'esprit de la loi, c'est évidem-
ment celui-ci : La loi veut éviter toute con-
fusion possible chez les électeurs. C'est
pour cela qu'elle oblige les partis à choisir
une couleur — la couleur blanche étant ré-
servée aux publications officielles — et
qu'elle ne permet pas aux autres groupes
de s'en servir ou de se l'approprier, sous
peine d'annulation des bulletins de vote.

Si les radis blancs avaient le droit d'uti-
liser la couleur qui dénotait la pureté de
leur cœur et la droiture de leurs intentions,
tout autre groupe de citoyens avait égale-
ment ce droit au même titre qu'eux. Il eût
suffi que quelques radicaux et quelques
libéraux partisans de la candidature Biol-
ley s'unissent pour qu'ils aient également
le droit de faire des bulletins blancs avec
le nom de leur candidat. Il y aurait eu deux
listes blanches portant des noms différents.

Invoquer cette simple possibilité démon-
tre que l'emploi de la couleur blanche peut
prêter à des confusions et qu'il est, par
conséquent, contraire à l'esprit de la loi.

A moins que les radis blancs qui accapa-
rent les places et monopolisent la vertu
aient encore la prétention de défendre à
autrui ce qu'ils se permettent eux-mêmes.

De tout ce qui précède, il résulte que
nous aurions de nombreux éléments pour
adresser un recours concluant à l'annula-
tion des votes des samedi et dimanche 8 et
9 juin. Mais deux campagnes électorales
faites dans l'espace d'un mois ont jeté quel-
que lassitude dans le corps électoral qui
aspire à un repos bien gagné et justement
mérité.

La Commission politique, réunie hier
soir, a décidé de charger la députation so-
cialiste d'exposer au Conseil d'Etat les
griefs que nous avons signalés et de lui de-
mander d'en éviter le retour, comme aussi
de le prier de donner les directions néces-
saires aux préfectures pour empêcher l'em-
ploi abusif de la couleur blanche.

* * *

La campagne concernant les élections à
la justice de paix nous a permis de démon-
trer aux citoyens l'importance des élections
judiciaires. Il suffit de comparer les résul-
tats de Neuchâtel et du Locle où 367 et 264
électeurs seulement se sont approchés des
urnes avec ceux de La Chaux-de-Fonds, qui
a mis sur pied 4369 électeurs pour com-
prendre l'action utile du parti socialiste, le
seul qui soit, en réalité, désireux d'appli-
l'art. 5 de la loi consacrant le vote obliga-
toire.

Pour avoir fait cette bonne besogne lé-
galitaire, on nous a criblés d'injures et de
calomnies. Nous avions droit à des remer-
ciements, on nous répond par des sarcas-
mes et des sottises. C'est dans l'ordre de
choses actuel.

N'empêche que nous recommencerons à
la première occasion, car nous sommes
persuadés que nous arriverons à finir par
éclairer ceux qu'on abuse et ceux qu'on
trompe.

La victoire est aux crampons. Soyons
tout aussi tenaces qu'eux et nous finirons
par triompher.

W. B.

Récapitulons

Nos adversaires feignent de croire que
les élections à la justice de paix sont un
désastre pour le candidat socialiste Walter
Biolley.

Récapitulons :

En 1899, lors des élections au Conseil na-
tional, Walter Biolley obtenait 1398 voix à
La Chaux-de-Fonds.

En 1900, aux élections communales, il
réunissait 1559 suffrages.

En 1901, pour les élections à la justice de
paix, c'est 1834 citoyens qui s'affirment sur
son nom.

En dix-huit mois, Walter Biolley a donc
gagné 450 voix à La Chaux-de-Fonds, alors

qu'il a fallu à M. Bolle, neuf ans, pour ar-
river à en gagner 400.

Les cœurs purs et les esprits droits font
une singulière entorse à la vérité, quand
ils parlent de « lamentable aventure ».

On peut voir d'après ce qui précède ce
qu'il faut croire des affirmations des peu
véridiques alliés.

PETIT BONHOMME VIT...

Le correspondant de Neuchâtel du *Jour-
nal du Jura* écrit à ce journal une oraison
funèbre dans laquelle il feint de croire que
notre rédacteur est mort et enterré.

On relève dans cet étrange document des
phrases dans ce goût :

« Ambitieux, dévoré d'un âpre désir d'ar-
river et d'arriver vite, il (Walter Biolley)
s'était jeté à l'aventure dans les milieux
ultra-avancés, créant chez beaucoup d'hum-
bles et d'ignorants une atmosphère d'envies
inassouvibles et de chimères énervantes.
Un moment, dans le branle-bas des foules
pauvres chauffées à blanc, le leader don-
nait l'illusion d'une vraie force, d'une per-
sonnalité puissante et capable de se tailler
un royal manteau dans l'avenir. C'était une
illusion. Le tribun avait de l'apparence, une
voix chaude, éloquente à ses heures, un
grand air de conviction. Mais le feu inté-
rieur, l'ambition pressée et inquiète, dé-
vora tout. A force de semer la discorde et
frapper sans merci, l'homme ligué contre
lui des coalitions implacables qui, avant-
hier, l'écrasèrent. Il perdit sa dernière ba-
taille, son Waterloo. »

Nous n'avons par l'heur de connaître ce-
lui qui signe P.-H. Cattin et il ne nous con-
naît pas davantage. Son portrait est peint
de chic. Où a-t-il vu que le rédacteur de *La
Sentinelle* était un ambitieux ? Si nous étions
ambitieux, il y a longtemps que notre am-
bition serait satisfaite. Nous n'avions qu'à
nous mettre du côté du manche.

Quant à ceux qui s'imaginent que nous
avons livré notre dernière bataille, ils pren-
nent trop volontiers leurs désirs pour des
réalités.

Petit bonhomme vit, plus résolu, plus ar-
dent que jamais. Il le prouvera.

La Sentinelle est en vente dans tous les
kiosques de La Chaux-
de-Fonds.

La Suisse socialiste

ST-GALL. — La misère des grévistes. — Le
Volksrecht dit que la misère des grévistes
à Uzwil est tellement grande qu'ils mour-
ront littéralement de faim si l'on ne vient
à leur secours.

Et le plus triste est que ces pauvres gens
formulent des revendications absolument
justes ; c'est toujours la fameuse loi d'ai-
rain qui anéantit toutes les espérances : la
force inique et odieuse de l'argent.

Colis postaux. — Le Conseil national discute la question de la finance de 20 centimes par colis postal venant de l'étranger pour la coopération de la poste à la visite en douane de ces objets. La majorité de la commission, composée de MM. Abegg, Eisenhut, Fellmann et Risch propose de ne pas entrer en matière pour le moment, la minorité, MM. Favon et Dinichert, la suppression de la finance, subsidiairement sa réduction à 10 centimes, les colis non soumis à la revision devant être totalement dégrévés. De plus, la majorité de la commission émet le postulat ci-après, auquel la minorité se ralliera au cas où la suppression de la taxe serait rejetée :

Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport sur la question de savoir si, dans l'intérêt de notre industrie nationale (spécialement de l'industrie horlogère), il n'y aurait pas lieu de réduire la finance de 20 centimes par colis postal venant de l'étranger pour la coopération de la poste à la visite en douane de ces objets.

Le *Genevois* dit à ce sujet :
« Sur la proposition de M. Blumer, la discussion sur le maintien ou la suppression de la taxe sur les colis postaux a été ajournée. C'est ce qu'il y a de mieux à faire, la *Société suisse des commerçants* ayant réclamé ce renvoi qui lui permettra de faire des propositions propres à dégrever nos industries injustement frappées, et spécialement l'horlogerie. La *Société des commerçants* ne veut pas d'une mesure générale qui favoriserait la concurrence déjà suffisamment lourde des grands magasins étrangers, spécialement de ceux de Paris. Bon Marché, Louvre, Printemps.

La discussion paraît juste, et en voulant brusquer la solution, on eût risqué de se priver du concours d'alliés disposés à chercher un compromis acceptable pour nos horlogers et nos libraires. C'est pourquoi MM. Dinichert et Favon ont appuyé l'ajournement.

Je commence à avoir de l'espoir. »

LE TOUR DU MONDE

Nouveaux massacres

Nous lisons dans *Pro Armenia*, du 10 juin, l'article suivant signé de la rédaction : « Au moment de mettre sous presse nous apprenons par une dépêche de la *Correspondance politique* que de graves événements se sont produits dans la région de Moush.

Une sanglante rencontre a eu lieu entre les habitants du village de Pertak et les troupes. Les troupes et les Kurdes avaient cerné le village pour y chercher soi-disant des révolutionnaires arméniens. Selon la version turque ceux-ci auraient échappé à la faveur de la nuit ; selon la même version les Kurdes ont pillé le village, tué trois Arméniens et blessé huit autres paysans.

Après Spaghank, Hilenk, Khassdour, Chouchenamark, Sirkakh, c'est encore un

village détruit et sans doute des centaines de victimes

Attendra-t-on pour intervenir que tous les Arméniens aient été massacrés ?

Il est temps que l'Europe abatte la Bête Rouge. »

LA RÉVOLTE DES BOXERS

La solution

Les ministres se sont réunis hier mardi. Ils ne semblent pas rapprochés d'une solution définitive. La majorité est disposée à accepter l'offre de la Chine de payer 465 millions de taels ; mais on a beaucoup discuté la façon dont pourra être perçu l'intérêt de 4 0/0. La majorité a exprimé un avis défavorable à la soumission de la question de l'indemnité à la cour d'arbitrage de la Haye, car elle croit que tout sera réglé d'ici à une dizaine de jours.

Une dépêche de Schanghai aux journaux dit que les demandes d'indemnité des missionnaires catholiques seront réglées par les autorités provinciales. Elles se montent à 35 millions de francs.

ANGLETERRE et TRANSVAAL

La situation

On se préoccupe de l'arrivée à la Haye de M. Krüger, qui a quitté Hilversum inopinément et qui est venu rejoindre le docteur Leyds. Mme Botha, accompagnée d'un riche négociant, M. Michaël Son, doit, dit-on, avoir une entrevue avec M. Krüger jeudi ou avant la fin de la semaine.

La *Daily Mail* prétend savoir que M. Krüger a l'intention d'agir auprès du tribunal arbitral qui doit se réunir très prochainement à la Haye.

Croyant à des négociations imminentes, les informations de la presse anglaise ont eu assez naturellement pour but, dans ces derniers jours, de présenter la situation des Boers sous de noires couleurs. Les Boers montrent d'autre part, une recrudescence d'activité militaire.

Plusieurs journaux publient une dépêche du Cap disant que le général de Wet, à la tête d'un millier d'hommes, aurait occupé une position sur le mont Gatsrand, au sud de la ligne de Kregersdorp-Potchefstroom.

Le général Louis Botha occuperait une position fortifiée à Blaauw-Frank, au-dessous d'Ermolo. On signale également les Boers près de Standerton.

Le général Delarrey est en route pour rejoindre Botha.

Enfin, au Cap, les Boers ont occupé Labuschahue-Neck, près de Dordrecht, et les mouvements tentés pour les cerner, après la prise de Jamestown par eux, ont échoué. Ils ont pris dans cette ville 30.000 cartouches.

D'après un télégramme de Bruxelles à la *Daily Mail*, un grand conseil de guerre a été tenu à Piet-Retief, dans l'est du Transvaal, sous la présidence de M. Schalk-Burger, président intérimaire du Transvaal. Il a été décidé de poursuivre vigoureusement les hostilités.

parvient aussi bien que l'aigle au sommet des grands rochers. M. le bailli, entre autres manies, avait celle d'être un grand personnage. L'infériorité de son origine faisait son désespoir. Il ne concevait pas comment un homme comme lui n'était pas né gentilhomme. Il attribuait cela à une erreur du Créateur. Il aurait donné sa femme ses enfants et son greffier pour un chétif morceau de blason. La nature avait été assez bonne mère envers M. le bailli ; à la vérité elle lui avait fait sa part d'intelligence ni trop grosse ni trop petite ; mais elle y avait ajouté une bonne dose d'astuce et d'audace. M. le bailli n'était ni sot ni spirituel : il se tenait sur la lisière des deux camps, avec cette différence, toutefois, qu'il n'avait jamais posé le pied dans celui des gens d'esprit, mais que sur le terrain facile et ouvert de l'autre, il faisait de fréquentes excursions.

Ne pouvant avoir l'esprit des hommes spirituels, M. le bailli s'est contenté de celui des sots. Il faisait des calembours ; ces calembours, les procureurs et leurs femmes se faisaient un devoir de les trouver forts jolis ; son greffier était chargé de les répandre dans le public, et même de les expliquer aux intelligences émuées qui d'abord n'en comprenaient pas le sens. Grâce à cet agréable talent de société, M. le bailli s'était acquis, dans un certain monde, comme une réputation d'homme d'esprit ; mais cette réputation, mon oncle disait qu'il l'avait payée en fausse monnaie. M. le bailli était-il honnête homme ? Je n'oserais vous dire le contraire. Vous savez que le code définit les voleurs, et que la société tient pour honnêtes gens tous ceux qui sont en dehors de la définition ; or, M. le bailli

Mouvement professionnel

Grèves

Les ouvriers du Vevey Chexbres se sont mis en grève ce matin. Ils demandent :

1. A être traités moins grossièrement par les entrepreneurs italiens auxquels ont été confiées les différentes sous-sections du tramway.

2. A ne pas être obligés de prendre leur nourriture dans les cantines des entrepreneurs.

3. A ce que leur salaire soit porté de 31 à 35 centimes l'heure. Les grévistes ont parcouru ce matin les rues en cortège. L'ordre est complet.

Important pour les personnes sourdes. Les tympans artificiels en or de l'Institut Hollebeke, sont reconnus les seuls efficaces contre la *surdité, bruits dans la tête et dans les oreilles*. Un fonds permanent soutenu par les dons de patients reconnaissants, autorise le dit institut à les fournir gratuitement aux personnes qui ne pourraient se les procurer. S'adresser Institut Hollebeke, Kenway House, Earl's Court, Londres W. Angleterre.

EN PAYS NEUCHATELOIS

Fête de lutte. — La section fédérale de gymnastique du Locle organise pour le 25 juillet prochain un grand tournoi intercantonal de lutte. Des appels vont être lancés de toutes parts afin de réunir dans la mère commune des montagnes neuchâteloises l'élite des gymnastes-lutteurs et des bergers.

Fête cantonale de chant. — La fête de Cernier, le 16 juin 1901, sera, de toutes les fêtes avec concours organisées jusqu'ici par la Cantonale, celle qui groupera le plus fort chiffre de sociétés et le plus grand nombre de chanteurs : 22 sociétés participantes avec un effectif de 850 chanteurs.

Les chanteurs arriveront aux Hauts-Genèveys par les premiers trains du matin ; la bannière cantonale sera, à son arrivée, saluée par des salves d'artillerie. Un cortège se formera immédiatement pour gagner le chef-lieu. Deux corps de musique, l'*Union instrumentale* de Cernier-Fontainemelon et la *Société de musique* de Fontainemelon feront marcher au pas nos chanteurs. La cérémonie de remise de la bannière se fera devant le collège : on nous promet de brefs discours, — c'est une bonne nouvelle.

A 9 1/2 heures précises commenceront les concours, dans la Halle de gymnastique et au Temple simultanément, deux jurys ayant été constitués.

Au Temple concourront, dans l'ordre suivant, les sections de la 3^{me} division et de la division spéciale : 1. *L'Espérance*, du Locle. 2. *Le Liederkranz*, du Locle. 3. *L'Union chorale*, de Bôle. 4. *Le Sängerbund*, de

n'était point défini par le code. M. le bailli, à force d'intrigues, était parvenu à diriger non seulement les affaires, mais encore les plaisirs de la ville. Comme magistrat, M. le bailli était un personnage assez peu recommandable. Il comprenait bien la loi ; mais quand elle contrariait ses aversions, ou ses sympathies, il la laissait dire. On l'accusait d'avoir à sa balance un plateau d'or et un plateau de bois, et, au fait, je ne sais comment cela arrivait, mais ses amis avaient toujours raison et ses ennemis toujours tort.

S'il s'agissait d'un délit, ceux-ci avaient encouru le maximum de la peine ; encore s'il avait pu le faire plus gros, il l'aurait amplifié de bon cœur. Toutefois, la loi ne peut pas toujours fléchir ; quand M. le bailli se trouvait dans la nécessité de se prononcer contre un homme dont il craignait ou espérait quelque chose, il se tirait d'affaire en se recusant, et il faisait vanter par sa coterie son impartialité. M. le bailli visait à l'admiration universelle : il détestait cordialement, mais en secret, ceux qui l'effaçaient par une supériorité quelconque. Si vous aviez l'air de croire à son importance, si vous alliez lui demander sa protection, vous le rendiez le plus heureux du monde ; mais si vous lui refusiez un coup de votre chapeau, cette injure s'incrétait profondément dans sa mémoire, elle y faisait plaie, et eussiez-vous cent ans et lui aussi, jamais il ne vous l'eût pardonnée. Malheur donc à l'infortuné qui s'abstenait de saluer M. le bailli. Si quelque affaire l'amenait devant son tribunal, il le poussait par quelque avan- nie bien combinée à lui manquer de respect. La vengeance devenait alors pour lui un devoir, et il faisait mettre notre homme

Serrières. 5. *L'Espérance*, de Serrières. 6. *Le Chœur d'hommes*, de Fontainemelon. 7. *Le Männerchor*, de Couvet. 8. *L'Echo du Lac*, d'Auvornier. 9. *L'Helvetia*, de Colombier. — 10. *Le Chœur mixte national*, de Dombresson.

A la Halle de gymnastique, les six sociétés de 2^{me} division passeront d'abord devant le jury : 1. *L'Avenir*, de Saint-Blaise. 2. *L'Union*, de Colombier. 3. *La Gaité*, de Cernier. 4. *L'Espérance*, de Travers. 5. *L'Espérance*, des Verrières. 6. *La Concorde*, de Fleurier. — Puis viendront les cinq sociétés de 1^{re} division : 1. *L'Union chorale*, de La Chaux-de-Fonds. 2. *L'Harmonie*, du Locle. 3. *L'Helvetia*, de La Chaux-de-Fonds. 4. *Le Frohsinn*, de Neuchâtel. 5. *L'Orphéon*, de Neuchâtel.

La carte de fête. — Les participants à la journée cantonale des chanteurs neuchâtelois en emporteront un souvenir artistique : la carte de fête dessinée par Armand Barbier. Un gracieux éphèbe à la tête pensive pose d'un geste simple et gracieux une couronne de laurier au-dessus du village de Cernier qui se profile dans la vallée. A l'arrière plan, la chaîne des Alpes. Nos félicitations sincères à l'auteur de cette œuvre fine et charmante.

Le guide-programme. — Nous recommandons à l'attention le « Guide-Programme » de la fête, où l'on trouve réunis tous les renseignements relatifs à l'organisation des concours, le programme de la journée, les programmes des auditions du matin et du grand concert de l'après-midi, puis certains détails intéressant spécialement les chanteurs. En outre trois notices sur Cernier, sur la *société cantonale* et sur les *sociétés participantes* complètent cette brochure dont le coût n'est que de 20 centimes.

DÉMISSIONNERA ? DÉMISSIONNERA PAS ?

M. Bolle a déclaré de la façon la plus formelle que s'il était réélu juge de paix, il donnerait IMMÉDIATEMENT sa démission de député.

(Paroles de M. Ch.-F. Redard à l'assemblée du Stand, du vendredi 31 Mai, National Suisse du dimanche 2 Juin.)

M. le juge de paix Bolle a-t-il envoyé sa démission de député ?

en prison, tout en déplorant la fatale nécessité que lui imposaient ses fonctions. Souvent même, pour mieux faire croire à sa douleur, il avait l'hypocrisie de se mettre au lit, et dans les grandes occasions, il allait jusqu'à la saignée.

M. le bailli faisait la cour à Dieu comme aux puissances de la terre ; il ne se passait jamais de la grand-messe, et il se plaçait toujours au beau milieu du banc d'œuvre. Cela lui rapportait tous les dimanches une part de pain bénit avec la protection du curé. S'il eût pu faire constater par un procès-verbal qu'il avait assisté à l'office, sans aucun doute il l'eût fait. Mais ces petits défauts étaient compensés chez M. le bailli par de brillantes qualités : personne ne s'entendait mieux que lui à organiser un bal aux frais de la ville ou un banquet en l'honneur du duc de Nivernais. Dans ces jours solennels, il était magnifique de majesté, d'appétit et de calembours : Lamignon ou le président Molé eussent été auprès de lui de bien petits hommes.

En récompenses des éminents services qu'il rendait à la ville, il espérait, depuis dix ans, la croix de Saint-Louis, et quand, après ses camagnes d'Amérique, Lafayette en fut décoré, il cria tout bas à l'injustice.

Tel était, au moral M. le bailli ; au physique, c'était un gros homme, quoiqu'il n'eût pas encore atteint toute sa majesté ; sa personne ressemblait à une ellipse renflée par le bas : vous eussiez pu le comparer à un œuf d'autruche qui eût eu deux jambes.

(A suivre).

MON ONCLE

BENJAMIN

ROMAN SOCIAL

PAR

CLAUDE TILLIER

Benjamin, donc, fit griser l'huissier de Bonteint, et enveloppa de l'onguent de la mer avec le papier timbré de la cédule.

M. le bailli, devant lequel devait comparaître mon oncle, est un personnage trop important pour que je néglige de vous faire son portrait. D'ailleurs, mon grand-père, à son lit de mort, me l'a expressément recommandé, et pour rien au monde, je ne voudrais manquer à ce pieux devoir.

M. le bailli, donc, était né, comme tant d'autres, de parents pauvres. Son premier linge avait été taillé dans une vieille capote de gendarme, et il avait commencé ses études de jurisprudence par nettoyer le grand sabre de monsieur son père, et par étriller son cheval rouge. Je ne saurais vous expliquer comment, du dernier rang de la hiérarchie judiciaire, M. le bailli s'était élevé à la plus haute magistrature du pays ; tout ce que je puis vous dire, c'est que le lézard

Nos Correspondants

Monsieur le rédacteur,

J'ai été très étonné de lire dans le numéro de dimanche du *National suisse* ce qui suit :

« La *Sentinelle* soutenait hier que, si M. Biolley était nommé juge de paix, l'arrêté interdisant au Dr Favre la pratique de la médecine risquait d'être rapporté.

Or, nous tenons de source absolument sûre que le Conseil d'Etat a pris déjà une décision de principe à ce sujet.

Cette décision est la suivante : l'arrêté en question ne sera pas rapporté pour le moment, quel que soit d'ailleurs le résultat de l'élection d'un juge de paix.

Il ne pourra être rapporté que lorsque des experts nommés régulièrement auront constaté que l'état mental du Dr Favre est redevenu normal ou s'est notablement amélioré.

Ce ne sera certainement pas le cas tant que ce malheureux restera le jouet de meneurs intéressés.

Quelques-uns des amis du Dr Favre s'en rendent parfaitement compte et font tous leurs efforts pour l'éloigner de la politique. Ceux-là, nous en sommes certains, n'iront pas voter pour M. Biolley. »

Or rien n'est plus faux, car même de mes amis d'autres partis politiques me conseillent de faire de la politique. Les paroles du *National* et de son rédacteur, à qui j'ai déjà eu l'avantage de reprocher sa mauvaise foi, sont donc fausses et mensongères, car je le défie à nouveau de me citer un nom de mes amis à l'appui de son dire.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur, etc.

ALEX. FAVRE.

La vie locale

A propos des élections. — Sous le titre « Comment on essaie de fabriquer un recours », le toujours peu véridique *National* raconte ce qui suit :

« MM. Gustave Schaad et Jacob Schweizer députés, et Walter Biolley, candidat black-boulé à la justice de paix, se sont rendus, hier, à la Préfecture, et ont demandé à faire le contrôle des enveloppes qui ont été distribuées, samedi et dimanche, aux bureaux électoraux.

« La vérification à laquelle ces messieurs se sont livrés ne leur a pas permis de constater la moindre irrégularité, mais ils ont eu le plaisir de recevoir de M. le préfet une petite semonce qui ne sera probablement pas publiée dans la *Sentinelle*. »

La vérité est celle-ci.

Usant d'un droit de contrôle qui appartient à tous les citoyens, les trois électeurs dont les noms sont cités plus haut sont allés à la Préfecture et ont demandé à voir

les enveloppes qui restaient. Ils savaient, en effet, que toutes celles envoyées par la Chancellerie, au nombre de 6000, n'avaient pas été remises, puisque pour les élections des jurés, le bureau électoral avait été, à court un instant et qu'on en avait fait ramasser une centaine dans les cabines pour les distribuer à nouveau.

M. le Préfet n'a manifesté aucune surprise de cette démarche et s'est très poliment mis à la disposition de ces citoyens pour leur donner tous les renseignements désirables. Il leur expliqua qu'il avait remis au bureau électoral de La Chaux-de-Fonds 5000 enveloppes pour l'élection à la justice de paix, sur lesquelles celui-ci en avait rendu 631 qu'il leur fit voir. Puis ayant fait le compte des enveloppes délivrées aux bureaux des Eplatures et des Planchettes, on en arriva à cette conclusion qu'il y avait 400 enveloppes dont l'emploi n'était pas justifié.

M. le Préfet, fort embarrassé pendant cinq minutes environ, ne s'expliquait pas cette lacune. Nous, non plus.

A la fin, il se souvint qu'il avait expédié également à la Sagne 400 enveloppes. Il nous le dit et, dans la mauvaise humeur que lui avait causé l'embarras en lequel il avait été mis, M. le Préfet ajouta qu'il ne s'attendait pas à une suspicion de notre part, que s'il se passait une irrégularité quelconque, il serait le premier à la signaler.

Nous avons assuré M. le Préfet de notre profonde estime, en lui disant que nous n'avions pas la moindre suspicion à son égard mais que l'attitude d'un de ses employés dans ces élections avait été de nature à mettre en doute l'impartialité de ce dernier.

Là-dessus nous avons échangé avec M. le Préfet une bonne poignée de mains. Et voilà tout.

Nous avons raconté ce qui précède parce que le *National* nous mettait au défi de le publier et aussi pour montrer à nos adversaires que nous ne voulons désormais rien laisser passer sans le contrôler.

Lorsqu'on use des moyens qu'ils ont utilisés dans cette campagne, on est capable de tout.

Bienfaisance. — La commission de l'Hôpital a reçu avec reconnaissance 50 fr. en souvenir d'une mère regrettée.

(Communiqué.)

— Le comité des Colonies de vacances a reçu avec reconnaissance la somme de 12 francs 40 cent., don des fossoyeurs de Mme C. Huguenin-Matthey. (Communiqué.)

— Le comité des Colonies de vacances a reçu avec une profonde reconnaissance la somme de cent francs, don fait en souvenir d'une mère regrettée.

Imprimerie de LA SENTINELLE

TRAVAUX D'IMPRESSION en tous genres

Factures — Prix-courants — Formules de traites — Mémoires — Circulaires — Entêtes de lettres, Enveloppes.

— Ah! sont-ils fous, sont-ils jeunes! di sait la veuve.

Ce fut la dernière phrase que put comprendre Eugène.

— Il n'y a que monsieur Vautrin pour faire de ces farces-là, dit Sylvie. Allons, voilà Christophe qui ronfle comme une toupie.

— Adieu, maman, dit Vautrin. Je vais au boulevard admirer M. Marty dans le *Mont Sauvage*, une grande pièce tirée du *Solitaire*. Si vous voulez, je vous y mène ainsi que ces dames.

— Je vous remercie, dit madame Couture.

— Comment, ma voisine! s'écria madame Vauquer, vous refusez de voir une pièce prise dans le *Solitaire*, un ouvrage fait par Atala de Châteaubriand, et que nous aimions tant à lire, qui est si joliment nous pleurons comme des Madeleine d'Elodie sous les *tyelles* cet été dernier, enfin un ouvrage moral qui peut être susceptible d'instruire votre demoiselle?

— Il nous est défendu d'aller à la comédie, répondit Victorine.

— Allons, les voilà partis, ceux-là, dit Vautrin en remuant d'une manière comique la tête du père Goriot et celle d'Eugène.

En plaçant la tête de l'étudiant sur la chaise, pour qu'il pût dormir commodément, il le baisa chaleureusement au front, en chantant :

Dormez, mes chères amours!
Pour vous je veillerai toujours.

— J'ai peur qu'il ne soit malade, dit Victorine.

— Restez à le soigner alors, reprit Vautrin. C'est, lui souffla-t-il à l'oreille, votre

ETAT-CIVIL de LA CHAUX-DE-FONDS

du 12 Juin 1901

NAISSANCES

Sandoz-Othéneret, Marcel-Georges, fils de Gorges-Edmond, horloger et de Emma-Louisa née Pellaton, neuchâtelois.
Perrenoud, Charles-Henri, fils de Charles-Adolphe, fabricant d'horlogerie et de Marguerite née Baillod, neuchâtelois.
Ketterer, Maurice Fernand, fils de Henri-Edouard, horloger et de Fanny née Sandoz, bernois.

MARIAGES CIVILS

Zwahlen, Emile-Louis, commis bernois et Storck, Adèle, régleuse, neuchâteloise.

DÉCÈS

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

23902 Thiébaud née Perret-Gentil, Angèle, épouse de Jules-Constant, neuchâteloise, née le 28 novembre 1867.

Recensement au 1^{er} Décembre 1900 : 35,815 âmes.

NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE LA SENTINELLE

Berne, 13 juin. — Le Conseil national a adopté par 57 voix contre 37 une motion tendant au renvoi à la session de décembre de la discussion de la taxe sur les colis postaux.

Rome, 13 juin. — A la Chambre, M. Barzilai déclare que la Triple alliance n'a pas donné à l'Italie l'équilibre dans la Méditerranée et l'Adriatique, qu'elle n'a pas empêché le partage d'influence entre l'Italie et l'Autriche dans les Balkans.

Elle n'a non plus été d'aucune valeur pour le traité spécial entre l'Italie et l'Angleterre sur leur influence en Orient.

L'orateur a ajouté qu'il ne faut pas confondre les traités de commerce et les traités politiques.

Il a terminé en se déclarant adversaire de la Triple et en demandant des conventions spéciales pour chaque cas particulier.

M. Bonin dit que la grande majorité des Italiens est pour la Triple. Les faits ont prouvé que ce traité n'a influencé en rien la liberté de l'Italie touchant son organisation militaire et qu'il a assuré la paix. M. Bonin espère que les traités de commerce seront bientôt conclus.

Londres, 13 juin. — La Chambre des communes après s'être formée en comités a discuté la journée de huit heures pour le travail dans les mines. Elle l'a repoussée par 201 voix contre 167.

devoir de femme soumise. Il vous adore, ce jeune homme, et vous serez sa petite femme, je vous le prédis. Enfin, dit-il à haute voix, ils furent considérés dans tout le pays, vécurent heureux, et eurent beaucoup d'enfants. Voilà comment finissent tous les romans d'amour. Allons, maman, dit-il en se tournant vers madame Vauquer, qu'il étreignit, mettez le chapeau, la belle robe à fleurs, l'écharpe de la comtesse. Je vais vous aller chercher un fiacre, soi-même. Et il partit en chantant :

Soleil, soleil, divin soleil,
Toi qui fais mûrir les citrouilles...

— Mon Dieu! dites donc, madame Couture, cet homme-là me ferait vivre heureuse sur les toits. Allons, dit-elle en se tournant vers le vermicellier, voilà le père Goriot parti. Ce vieux cancre-là n'a jamais eu l'idée de me mener *nune* part, lui. Mais il va tomber par terre, mon Dieu! C'est-y indécent à un homme d'âge de perdre la raison! Vous me direz qu'on ne perd point ce qu'on n'a pas. Sylvie, montez-le donc chez lui.

Sylvie prit le bonhomme par-dessous le bras, le fit marcher, et le jeta tout habillé comme un paquet au travers de son lit.

— Pauvre jeune homme, disait madame Couture en écartant les cheveux d'Eugène qui lui tombaient dans les yeux, il est comme une jeune fille, il ne sait pas ce que c'est qu'un excès.

— Ah! je peux bien dire que depuis trente et un ans que je tiens ma pension, dit madame Vauquer, il m'est passé bien des jeunes gens par les mains, comme on dit; mais je n'en ai jamais vu d'aussi gentil, d'aussi distingué que monsieur Eugène.

Cadix, 12 juin. — Les déchargeurs du port sont en grève. Les patrons ont refusé de faire droit aux réclamations des grévistes. On craint que le trafic du port ne soit sous peu complètement paralysé.

Fr. 4,50
la robe de 6 mètres Loden double largeur. Nuances nouvelles, étoffe très solide. 4000 dessins de fabrication toute première. Etoffes pour dames et draperies messieurs de qualités courantes jusqu'aux nouveautés élégantes. Vente en détail à de réels prix de gros. Echantillons franco.

Maison STÆPEL & Cie, Zurich.

Boulangerie Coopérative

et dans ses dépôts — Serre 90 — et dans ses dépôt

Pain blanc à 30 centimes
1^{re} qualité à 30 le kilo.

On porte à domicile

Avis aux agriculteurs et industriels

— Poids public —

Fr. 3.75
les 6 mètres LODEN, double largeur
Etoffe grand usage, bon teint. — Lainages et cotonnerie pour robes et blouses ainsi que draperie hommes dans tous les prix.

Echantillons franco. Gravures gratis.

Grands Magasins v. F. Jelmoli, A. G. Zurich

CAFÉ HOMEOPATHIQUE

(dit café de santé) à 70 cent. le kg. de la fabrique Kuenzer, et Cie à Fribourg (Bade).

Arrivage régulier tous les mois, au magasin de consommation rue du Versoix 7

chez D. Hirsig.

Fr. 10
les 3 mètres Cheviot Victoria p. l. 140 cm. larg.
pour un vêtement très solide. 4000 dessins de fabrication toute première. Etoffes pour dames et draperie hommes de qualités courantes jusqu'aux nouveautés élégantes. Vente en détail à de réels prix de gros. Echantillons franco.

Maison STÆPEL & Cie, Zurich

Aux personnes sujettes aux humeurs

au atteintes des dartres, feus du visage, boutons, ulcères, glandes, qui ont besoin d'un bon dépuratif, nous leur conseillons la cure du sirop de brou de noix de FRED. GOLLIEZ, pharmacien à Morat; seul véritable avec la *Marque des Deux Palmiers*. En flacons de 3 fr. et en bouteilles de 5 fr. 50 dans les pharmacies. Refusez les contre-façons.

Pour 5 Francs
3 1/2 mètres BOUXKIN ANGLAIS
pour un complet. — Echantillons franco. — Gravures gratis. — Lainages et cotonnerie pour robes et blouses de dames de tous les prix.

Grands Magasins v. F. Jelmoli, A. G. Zurich

Est-il beau quand il dort! Prenez-lui donc la tête sur votre épaule, madame Couture. Bah! il tombe sur celle de mademoiselle Victorine; il y a un dieu pour les enfants. Encore un peu, il se fendait la tête sur la pomme de la chaise. A eux deux, ils feraient un bien joli couple.

— Ma voisine, taisez-vous donc, s'écria madame Couture, vous dites des choses...

— Bah! fit madame Vauquer, il n'entend pas. Allons, Sylvie, viens m'habiller. Je vais mettre mon grand corset.

— Ah bien! votre grand corset, après avoir diné, madame, dit Sylvie. Non, cherchez quelq'un pour vous serrer, ce ne sera pas moi qui serai votre assassin. Vous commettriez là une imprudence à vous coûter la vie.

— Ça m'est égal, il faut faire honneur à monsieur Vautrin.

— Vous aimez donc bien vos héritiers.

— Allons, Sylvie, pas de raisons, dit la veuve en s'en allant.

— A son âge, dit la cuisinière en montrant sa maîtresse Victorine.

Madame Couture et sa pupille, sur l'épaule de laquelle dormait Eugène, restèrent seules dans la salle à manger. Les ronflements de Christophe retentissaient dans la maison silencieuse, et faisaient ressortir le paisible sommeil d'Eugène, qui dormait aussi gracieusement qu'un enfant. Heureuse de pouvoir se permettre un de ces actes de charité par lesquels s'épanchent tous les sentiments de la femme, et qui lui faisait sans crime sentir le cœur du jeune battant sur le sien, Victorine avait dans la physionomie quelque chose de maternellement protecteur qui la rendait fière.

(A suivre).

63 FEUILLETON DE LA SENTINELLE

LE PÈRE GORIOT

PAR

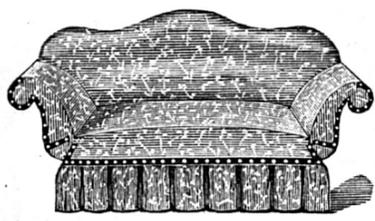
H. DE BALZAC

Pendant que nous dormions notre petit somme, le colonel comte Franchessini vous ouvrira la succession de Michel Taillefer avec la pointe de son épée. En héritant de son frère, Victorine aura quinze petits mille francs de rente. J'ai déjà pris des renseignements, et sais que la succession de la mère monte à plus de trois cent mille...

Eugène entendait ces paroles sans pouvoir y répondre; il sentait sa langue collée à son palais, et se trouvait en proie à une somnolence invincible; il ne voyait déjà plus la table et les figures des convives qu'à travers un brouillard lumineux. Bientôt le bruit s'apaisa, les pensionnaires s'en allèrent un à un. Puis, quand il ne resta plus que madame Vauquer, madame Couture, mademoiselle Victorine, Vautrin et le père Goriot, Rastignac aperçut, comme s'il eût rêvé, madame Vauquer occupée à prendre les bouteilles pour en vider les restes de manière à en faire des bouteilles pleines.

Reproduction interdite.





Magasin de Meubles A L'INDUSTRIE NATIONALE

27, RUE DANIEL JEANRICHARD, 27

LA CHAUX-DE-FONDS

fournit tous genres de MEUBLES, de toutes qualités et à des prix défiant toute concurrence
VENTE PAR ACOMPTES

MAGASIN PAUL TRIPET

6, Rue de la Balance, 6

LA CHAUX-DE-FONDS

Grand choix de garnitures de toilette

Services de table, à déjeuner et à thé

Assortiment complet de cristaux de table et de fantaisie

Spécialité d'articles pour Hôtels,

Restaurants et Pensions

Coutellerie de table. Couverts en Ruolz, Neusilber et métal ferré

Huiliers. Services à café et thé

en métal anglais nickelé

ARTICLES D'ÉCLAIRAGE

Lampes à pied et à suspension. <-> Lampes colonne

ARTICLES DE MÉNAGE

XVIII^{me} Exposition de Peinture

de la Société des Amis des Arts à La Chaux-de-Fonds
DU 9 AU 30 JUIN 1901

au Musée de Peinture, au Collège industriel

PRIX D'ENTRÉE : 50 centimes

Cartes d'abonnement pour toute la durée de l'Exposition avec participation au tirage de la loterie : 5 francs. — L'Exposition est ouverte tous les jours de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

TOMBOLA

DE LA SOCIÉTÉ CHORALE "LA PENSÉE",
en faveur de sa caisse de secours mutuels

Total de la première liste des dons fr. 2874.

Le billet 50 centimes en vente dans de nombreux dépôts.

— Tirage en Juillet. —

ESCOMPTE 5 %	
payable de suite en JETONS ou par CARNETS D'ESCOMPTE	
● Remboursables au gré des clients ●	
Pour faire un pudding pour 4 à 6 personnes, prenez : Le Pudding Pulver, parfums assortis, le paquet 0.20 cent.	
Semoule de maïs d'Italie pour polenta MARCHANDISE FRAICHEMENT REÇUE le kilo 0.35 cent.	
Cafés depuis 0,65 cent. le demi kilo Caracoli depuis 0,85 ct. le demi kilo.	
Limbourg extra, double crème	
GUINAND & DUPUIS	
Place Neuve, 4 CHAUX-DE-FONDS Place Neuve, 4	
ESCOMPTE 5 %	

LAIT STÉRILISÉ naturel

Le lait stérilisé de la nourrice de l'avenir est le meilleur aliment pour enfants, le plus naturel et remplace le lait de la maman ! Aucun cas de diarrhée.

Laiterie D. HIRSIG,

Versoix 7, et

Antoine WINTERFELD,
à la Gare

Restaurant

DU

CERISIER

BON JEU DE BOULES

Bonne consommation attend les amateurs.

M. LE DR FAURE

vaccinera

à son domicile

les Mardi et Jeudi

de 2 à 3 heures de l'après-midi

FROMAGES

Liquidation de 200 pièces de fromage maigre de trois qualités différentes à des prix sans concurrence, à la laiterie rue du Collège 8.

Se recommande,

F. Stotzer.

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 Parc 54 Industrie 1
111, Demoiselle, 111

AUX AMATEURS

de

vrais vins français

Un voyage d'achat fait dans les vignobles de Villié, Morgon, Fleurie et Beaujeu, nous permet d'offrir un véritable

BEAUJOLAIS NOUVEAU

ouvert à 55 c. le litre

Beaujolais vieux, bouché, 75 c. le lit. sans verre
Saint-Georges » 75 c. »
Mâcon » 60 c. »

On demande un bon graveur à l'atelier Ch-Aug. ZIMMERMANN, Daniel JeanRichard 13.

Imprimerie de La Sentinelle



COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS

PAIEMENT

DE LA

contribution d'assurance des bâtiments

La contribution annuelle d'assurance sera perçue à la Caisse communale (Hôtel communal, 2^{me} étage) du

Jeudi 13 au Jeudi 20 Juin 1901

chaque jour de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

A partir du Lundi 24 Juin, les contributions non rentrées seront réclamées au domicile des retardataires et à leurs frais.

Le taux de la contribution est le même que précédemment.

On est prié de présenter les polices (papier jaune).

Le présent avis concerne également les propriétaires domiciliés aux Eplatures.

La Chaux-de-Fonds, le 11 Juin 1901.

CAISSE COMMUNALE.

Glaces

en TOUS GENRES

PRIX

définissant toute concurrence

GRAND CHOIX D'ENCADREMENTS

Se recommande,

CH. BRÄNDLÉ.

Magasin Rue Léopold-Robert 47

Chapellerie

J. VERTHIER

RUE NEUVE 10

CHAPEAUX DE FEUTRE

CHAPEAUX DE SOIE

CASQUETTES <-

Grand choix de Parapluies

CRAVATES

Grand choix de BÉRETS

— RUE NEUVE 10 —

AU MAGASIN

DE

Machines à coudre,

Vélocipèdes

POUSSETTES

POTAGERS, COULEUSÉS, RÉGULATEURS

Machines agricoles

HENRI MATHEY

Chaux-de-Fonds

Rue du Premier-Mars 5

■ Téléphone ■

Atelier spécial pour les Réparations de machines à coudre, vélocipèdes et machines agricoles.

Fournitures en tous genres, pièces de rechange, fils pour cordonniers, fils de machines à coudre. Aiguilles pour tous systèmes de machines à coudre. 668

Prix défiant toute concurrence
Marchandises de première qualité
Prix-courant envoyé franco — On se rend à domicile sur demande.

Cave

CH. F. REDARD

PARC 11

Vin blanc de Neuchâtel à 50 ct. le litre.

Vins rouges, garantis naturels, à 40 et 50 ct. le litre.

Cafés verts et rôtis, depuis 80 ct. le 1/2 kg.

Huile d'olive. Savons. Conserves

Commissionnaire

On demande pour le 3 Juin une personne recommandable pour faire les commissions et aider au ménage.

S'adresser rue Nord 73 au rez-de-chaussée.

On demande de suite une **FILLE** forte et robuste pour servir au café et pour faire les travaux du ménage. S'adresser chez M. STUDLER-WEBER, Charrière 73.